

CFDT  
FGTE



2 traits  
pour  
l'égalité

Nanterre, 12 mai 2020

Monsieur le président de la commission sociale,

Nous prenons acte de votre réponse à notre courrier en date du 27 mars et ne pouvons que déplorer cette attitude. Le code du travail actualisé depuis les ordonnances Macron a identifié ce qui devait figurer dans le dialogue social des branches. Manifestement, la CFDT n'en n'a pas la même vision que l'ASFA.

SAOR

En effet, la crise actuelle mériterait que la branche s'empare de sujets comme l'activité partielle, le télétravail, la situation des entreprises... Au lieu de cela, bulle du dialogue social, la branche nous renvoie dans les entreprises. En guise de vision globale, la réponse est : « retournez dans votre bocal ! ».

Si nous vous sollicitons c'est bien parce que nous estimons qu'il doit y avoir débat. Nous souhaitons connaître le positionnement de chaque entreprise dans toutes ces thématiques, RAG et formation comprises conformément aux prérogatives de la branche. Pour la CFDT, l'ASFA ne peut pas se contenter d'un minimum légal négocié sur un coin de table surtout au regard des engagements RSE de ses membres.

Que dire sur l'absence de communication dans la période ? La branche est totalement inexistante. Notre milieu professionnel, notre activité et nos salariés ne méritent-ils pas mieux qu'un dialogue social au rabais dont ces derniers font les frais en particulier en matière de sécurité où la CFDT a constaté avec stupeur l'incapacité des sociétés à agir de concert.

Les premières leçons de cette épreuve sont édifiantes. La thématique télétravail a d'ores et déjà une importance considérable dans la vie moderne. Ces moyens technologiques feront peut-être que la vie sera moins dure - pas plus facile. Ils permettront ainsi de concilier activité industrielle, environnement et vie personnelle pour peu que l'on élargisse le champ pour passer d'un télétravail confiné à un vrai outil au service des entreprises comme des salariés.

Pour la CFDT, la branche ne doit pas se contenter d'être un spectateur passif de ces changements attendus qui entrent pleinement dans le champ de ses prérogatives. C'est pour cela qu'il nous semble aussi important de mettre autour de la table les acteurs d'un dialogue social constructif afin d'évoquer et de négocier ces thématiques.

L'urgence est aussi d'informer tous les acteurs de la branche autoroutes sur ses inquiétudes, ses problématiques et ses fonctionnements. Les échanges peuvent se faire en visioconférence. Nous n'imaginons pas de passer encore plus d'un mois sans dialogue ni discussion.

Si après la crise sanitaire, la branche devait continuer à être hors-sol, en étant toujours aussi inopérante, elle aurait alors en face d'elle une CFDT encore plus déterminée à la ramener à ses obligations.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission Sociale, mes respectueuses salutations.

BECLERE Emmanuel

SAOR  
30 passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex

[saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr](mailto:saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr)

Secrétaire Général du SAOR  
Michel Hugues

Secrétaire Général Adjoint  
Marc Benier

Référant Branche  
Emmanuel Beclere